

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt trois, le 5 septembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 29 août 2023, s'est réuni en session ordinaire à l'Hospice du Rioumajou commune de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 10 Votes Pour : 10 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Urbanisme – Création d'un poste de chargé de mission planification et aménagement du territoire N° 2023-90B
---	---

Présents : MME BEYRIE Maryse, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, LACAZE Noël, ISOART Jean-Michel, DESCOUENS Bernard, ESTRADÉ Pierre, MOUNIQ Jean,

Procuration : RAHALI Sabine à CARRERE Philippe

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, RICARD Louis, HELARY Yann, RIVIERE Alain.

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence urbanisme, Monsieur le Président propose de créer un poste de chargé de mission planification et aménagement du territoire, dont la mission principale serait dans un premier temps l'élaboration du PLUI à l'échelle des 46 communes de l'intercommunalité, et suivi des modifications des PLU en cours si besoin.

A l'issue de l'adoption du PLUI, il sera chargé de structurer un service permettant d'assurer la gestion et le suivi des autorisations du droit du sol (ADS) à l'échelle intercommunale.

Ce poste pourrait être pourvu au plus tôt le 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Président invite le bureau communautaire à en débattre, et à l'autoriser à publier l'appel à candidature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté, le bureau communautaire :

- autorise Monsieur le Président à créer un poste de chargé de mission planification et aménagement du territoire ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU